

Commune d'ACHERES LA FORET

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n° 40 - 2020 - P

Objet : Stationnement rue du Docteur Battesti

Le Maire,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 à 6 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il y a lieu d'interdire, dans un but de sécurité publique et d'intérêt général, le stationnement des véhicules dans une petite partie de la rue du Docteur compte-tenu de la fragilité de l'accotement et du passage des canalisations d'eau potable ;

ti en raison des difficultés de circulation et notamment la dangerosité pour les véhicules qui viennent de la Route Départementale 63 ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 28/07/2020, le stationnement des véhicules est interdit sur 20 mètres linéaire dans la rue du Docteur Battesti du côté droit depuis l'angle de la rue du Closeau (RD 64).

Article 2 : Les services municipaux sont chargés de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Chapelle la Reine
- Monsieur le Commandant du Poste à Cheval de Fontainebleau
- Monsieur le Garde Champêtre

sont chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme au registre.
Fait à Achères la Forêt, le 06/08/2020.
Patrice MALCHERE, Maire.

